

Le 5 novembre 2024 à 20h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bourgvallées se sont réunis dans la salle des fêtes de la commune déléguée de Saint Samson de Bonfossé, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire de la commune de Bourgvallées, Claude JAVALET, le 22 octobre 2024, conformément aux articles L.2121-10 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : JAVALET Claude, LECLER Fabienne, CATHERINE Gabriel, GOULET Olivier, LÉBOUVIER Alain, GUIHENEUC Régine, ENGUERRAND Roger, BOULLOT Jean-Louis, BRIARD Marlène, COULLERAY Didier, BOUILLON Magali, GIRAULT Natacha, LEREBOURS Marie-Astrid, LEVEZIEL Adeline, ENÉE Jennifer, LECOEUR Benjamin, HOREL-DELVILLE Chantal, HERVIEU Jean-Claude. Gregory ASSELIN.

Absents excusés Laetitia VILLAIN

Gregory ASSELIN se retire après avoir exposé ses questions pour l'avenir du RPI et avant la délibération D-2024-109

Absents excusés avec pouvoirs :

Aurélien JAVALET donnant pouvoir à Jennifer ENEE

Catherine DESHAYES donnant pouvoir à Gabriel CATHERINE

Christelle GAUTIER donne pouvoir à Olivier GOULET

Absents non excusés :

LIENARD Edwige, MARIE Romain, Jacky LERENARD

Nombre de membres en exercice : 26

Nombre de membres présents : 18

Nombre de pouvoir : 4

Nombre de voix délibérantes : 22

Mme Magali BOUILLON été désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal en application de l'article L.2121-15 du CGCT.

D-2024-108 : Approbation du compte rendu du 1^{er} octobre 2024 :

Après la lecture du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 1^{er} octobre 2024, les membres du conseil municipal l'adoptent à l'unanimité

D-2024-109 : Investissement future pour la RPI Saint-Romphaire-Troisgots-Mesnil-Raoul.

M. Le maire présente les effectifs du RPI pour l'année scolaire 2024-2025.

enfants scolarisés dans le RPI Mesnil-Raoult-Troisgots-Saint-Romphaire

année scolaire
2024-2025

	nombre de classe	niveau	nb elevespar classe	nb eleves domiciliés Bourgvallées.	NOM enseignant	TOTAL PAR SITE
Mesnil-Raoult	1	TPS	5	4	Mme Ameline	27
		PS	14	9		
		MS	7	4		
		GS	1	0		
Troisgots	1	GS	17	10	Mme VASSELIN	23
		CP	6	3		
Saint-Romphaire	1	CP	9	4	Mme Margrite	72
		CE1	14	11		
	2	CE1	9	2	Mme Adonis	
		CE2	15	7		
	3	CM1	5	3	Mme Johan/Mme Rozier	
CM2		20	8			

total			122	65		
--------------	--	--	------------	-----------	--	--

2

La rentrée de septembre 2024 a eu lieu sur le site de Saint-Romphaire avec 3 classes au lieu de 4 suite la fermeture d'une classe.

Le DASEN avait préconisé la fermeture de Troisgots. Ce qui n'a pas été retenu par le comité du Syndicat Scolaire.

M. Gregory ASSELIN souhaite expliquer les projets sur les années à venir pour faire fonctionner le RPI Saint-Romphaire-Mesnil-Raoult-Troisgots.

Claude JAVALET l'invite à prendre la parole :

Gregory ASSELIN expose une historique du RPI et présente son postulat annexé à la présente délibération :

Pour mémoire : le projet de la cantine de Saint-Romphaire avait été porté par le Syndicat Scolaire, en pleine propriété. Ce bâtiment était non financé directement par les communes.

L'emprunt de la cantine se termine en 2024 avec une traite annuelle de 19 000 €

Le syndicat scolaire n'avait pas à l'origine vocation à investir.

L'idée présentée est d'aménager un des sites pour créer un pôle maternel en créant un dortoir attenant à l'école du Mesnil-Raoult actuelle dont la construction serait portée par le Syndicat Scolaire.

La commune de Condé sur vire a deux écoles sur deux sites différents.

L'avantage de ce pôle maternel serait :

- Aucune classe isolée, regroupement des ATSEM, 1 enseignante 1 ATSEM sur chaque site (obligatoire pour PS, mais pour MS ET GS considéré juridiquement comme un confort).
- Respect des attentes de l'inspection académique.
- En termes de bâtiment, 2 classes sont déjà présentes au Mesnil-Raoult : Pour créer un pôle maternel, une construction d'un dortoir attenant d'environ 50m2 est envisagée, sans besoin d'investissement en sanitaires déjà existants (coût estimé au m2 bâti fourchette 3000 à 5000/m2 – entre 150 000 € et 250 000 €). Cette construction qui serait portée par le syndicat Scolaire, maitre d'ouvrage est possible sans augmentation de son budget.

Gregory ASSELIN demande un avis consultatif de chaque conseil municipal des communes concernées par les écoles du RPI, Bourgvallées et Condé-sur-Vire

Gregory ASSELIN va se retirer pour le vote.

Etes-vous pour le projet exposé porté par le syndicat scolaire ?

La commune souhaite elle conserver le RPI ou fonctionner avec 2 écoles sur son territoire ?

Une carte scolaire intra territoire existe déjà sur Bourgvallées :

Choix sur Bourgvallées des écoles : uniquement les habitants de La Mancellière-Sur-vire et Gourfaleur ont le choix d'inscrire leurs enfants dans l'une des deux écoles de Bourgvallées.

Les enfants de Soulles, du Mesnil-Herman et de Saint-Samson-de-Bonfossé sont scolarisés à l'école de Saint-Samson-de-Bonfossé

Les enfants de Saint-Romphaire sont inscrits au RPI

Le conseil municipal délibère

A la question, êtes vous favorables à la construction d'un dortoir pour la création d'un pôle maternel au Mesnil-Raoult ? le conseil municipal souhaite que trois conditions soient ajoutées en cas d'avis favorable :

1. Une Carte scolaire intra territoire devra être établie à Condé-Sur-Vire conventionnée avec Bourgvallées définissant les périmètres des domiciles des enfants de la commune où les élèves pourront s'inscrire au RPI ou à l'école Condé-sur-Vire.
2. Le syndicat scolaire, maître d'ouvrage pourra percevoir les subventions d'état et des différents organismes. Ce point devra être vérifié
3. La commune de Condé-sur-Vire devra être favorable au projet.

Pour avec les trois conditions pré-exposées : 8

Contre 7

Abstention 6

Le conseil municipal délibère donc favorablement à la majorité avec trois conditions au projet.

4

Dans le cadre du déménagement **trois dossiers** ont été séparés :

- l'informatique d'un côté : il est proposé de maintenir le contrat avec Datouest, le prestataire actuel
- la téléphonie
- les lignes téléphoniques du côté opérateur -abonnement : téléphone et fibre optique internet

Altitude infra pour manche numérique se charge d'apporter la ligne fibre optique jusqu'au PTO, l'opérateur ensuite apporte la ligne à l'intérieur du bâtiment depuis ce PTO

Le PTO (Point de Terminaison Optique) est la partie terminale du réseau FTTH. (Fibre to the home- Fibre jusqu'à l'abonné)

l'opérateur se charge ensuite d'apporter la fibre jusqu'au routeur.

D-2024-110 : Devis déménagement du système informatique pour la future mairie.

Pour le déménagement de l'informatique et le mode hébergé qui respecte le Règlement Générale de la Protection des Données (RGPD), dans la nouvelle mairie nous avons consulté uniquement DATOUEST pour notre prestataire actuel

	SWITCH POE	PRESTATION PARAMETRAGE	ONDULEUR	ACCESSOIRE BAIE DE BRASSAGE		controleur ubiquiti	observations	TOTAL REMISE
DATAOUEST	48 PORTS	3 JOURS DE TRAVAIL			4 point acces interieur unifi		1 journée de travail à 640 €offert	4433
	990 €	1920	289	249	1276	349	5 073 €	

Le conseil municipal délibère à l'unanimité et accepte le devis de DATAOUEST pour le déménagement dans la future mairie

D-2024-111 : Devis téléphonie et ligne fibre optique pour la future mairie.

Sous les conseils des prestataires, pour des raisons de responsabilités en cas de panne, il a été recommandé de contracter la téléphonie et les abonnements ligne téléphone et fibre optique chez le même prestataire. La municipalité a consulté deux entreprises pour ces deux dossiers Koesio, prestataire actuel pour les photocopieurs de la mairie et Dataouest, prestataire actuel pour l'informatique.

Pour faire un comparatif entre les deux propositions, nous avons évalué le coût sur 63 mois :

5

Le conseil municipal est favorable à la majorité (2 contres) pour retenir l'entreprise DATAOUEST, mieux disante, avec 8 lignes pour un montant de 4503 €Ht d'achat d'équipement téléphonique, 192 €ht de casques, donc un montant d'achat de matériel à 4695 € et un abonnement à 198 € ht mensuel soit un total sur 63 mois de 17 169 €.

D-2024-112 : Consultation extincteurs pour équiper Future mairie

Le prestataire actuel a été consulté pour équiper la future mairie :

Pour 5 extincteurs eaux, deux extincteurs CO2, plan d'intervention et plan d'évacuation obligatoire, l'entreprise Vikings Prévention Incendie propose un devis de 1 116.85 € ht.

Le conseil municipal est invité à délibérer. Le conseil municipal délibère favorablement à l'unanimité.

D-2024-113 : Déménagement de la borne d'affichage légal ou achat d'une nouvelle

Actuellement la borne d'affichage légal couplée avec un logiciel de gestion des affichages par le service informatique est fournie par A2 Display.

Deux options ont été envisagées :

➤ **Option 1 : déplacement et changement couleur de la borne actuelle**

A2 display propose 650 € ht pour le déplacement avec l'aide de deux agents communaux.

SPBN propose une galvanisation et un changement de couleur au RAL demandé pour un montant ht de 426 € ht

Le coût total est donc 1076 € auquel il faudra ajouter éventuellement une location de manitou

➤ **Option 2 : achat d'une nouvelle borne couplée avec un logiciel :**

4 entreprises ont été consultées pour une borne neuve dans une fourchette d'offres de 5669.05 € ht à 13 189 €ht

Le conseil municipal retient l'option 1 pour le déménagement de la borne repeinte à l'unanimité à 1076 €ht et accepte le devis d'A2 display pour le déménagement à 650 € ht et le devis de la SARL SPBN pour un montant de 426 €ht.

Sont en cours la consultation pour le mobilier afin d'équiper la salle de conseil municipal et le bureau du maire.

Une consultation est en cours pour le déménagement auprès d'un déménageur.

D-2024-114 : avenants future mairie :

➤ **Pour le lot n° 2 Terrassements VRD aménagement extérieurs entreprise BOUTTE :**

Les fourreaux et câbles pour alimenter les candélabres du parking de la future mairie, sont prévus par le SDEM 50 maître d'ouvrage ; Les tranchées sont à la charge de l'entreprise BOUTTE

L'éradication de la plante invasive « la renouée du japon » à proximité de la commune n'était pas prévue dans le contrat initial.

Conformément à la délibération du 19 septembre 2023 (D-2023-081-M1), le montant du marché pour le lot n°2 était de 197 823.95 € ht.

Avenant n°1 (délibération n°D-2024-081) : + 11 856.00 € ht

Avenant n°2 : + 6270.00 € ht

Avenant n°3 : -3 960.00 € ht

Total après avenant : 211 989.95 € ht

Le conseil municipal délibère favorablement à l'unanimité

➤ **Pour le lot n° 7 Menuiseries extérieures entreprise CPL BOIS :**

La pose d'un cylindre électronique pour sécuriser la porte d'entrée de service

Conformément à la délibération du 19 septembre 2023 (D-2023-081-M1), le montant du marché pour le lot n°7 était de

Entreprise CPL BOIS tranche ferme : + 103 560.82 € ht

Avenant n°1 (D-2024-019M1 du 20/02/2024): + 2 378.98 € ht

Avenant n°2 (D-2024-029 du 19/03/2024) : + 420.00 € ht

Avenant n°3 (D-2024-081 du 23 juillet 2024) : + 502.05 € ht

Avenant n°4: + 963.40 € ht

Total après avenant : 107 825.25 € € ht

Cette délibération modifie la délibération D-2024-103 car l'entreprise SOS ne fournira pas donc une alarme filaire à hauteur de 2500 à 3000 €.

Le conseil municipal délibère favorablement à l'unanimité.

➤ **Pour le lot n° 11 lot électricité entreprise BLIN-LEMONNIER :**

L'alimentation candélabre du SDEM sur le parking depuis le TGBT ET l'antenne DATA OUEST (wifi de secours) n'étaient pas prévues dans le contrat initial.

Conformément à la délibération du 19 septembre 2023 (D-2023-081-M1), le montant du marché pour le lot n°11 était de (Tranche Ferme) 51 916.50 € ht.
Avenant n°1 (délibération n°D-2024-081) : + 1 325.51 € ht
Avenant n°2 : + 968.64 € ht

Total après avenant : 54 210.65 € ht

Le conseil municipal délibère favorablement

7

➤ **Pour le lot n° 9 Isolation Cloisons sèches Plafonds entreprise ORQUIN :**

Un doublage isolant les combles est proposé

Conformément à la délibération du 19 septembre 2023 (D-2023-081-M1), le montant du marché pour le lot n°9 était de

Conformément à la délibération du 19 septembre 2023 (D-2023-081-M1), le montant du marché pour le lot n°9 était de (Tranche Ferme et PSE) 105 000.00 € ht.
Avenant n°1 (D-2024-019M1 du 20 février 2024) : + 15 265.00 € ht
Avenant n°2 : + 6 750.00 € ht
Avenant n°3 : + 7 042.00 € ht

Total après avenant : 134 057 .00 € ht

Le conseil municipal délibère favorablement à la majorité(2 contres, 1 abstention)

➤ **Pour le lot n° 10 Chauffage Plomberies Ventilation entreprise LAFOSSE :**

L'entreprise SAS LAFOSSE Génie Climatique est titulaire du lot n°10 de la MAPA réhabilitation du presbytère. Or cette entreprise a été rachetée par le groupe EIFFAGE branche Energie Systèmes.

L'avenant N° 1 porte sur le changement de dénomination, le SIRET et le RIB de Paiement

Nouvelle Dénomination sociale : LAFOSSE

Nouveau S.I.R.E.T : 339 171 803 000 51

APE : 4321A

Nouveau RIB –IBAN : FR76 3002 7172 1800 0204 7470 168 CIC LILLE GRANDES ENTREPRISES BIC CMCIFRPP

Pour rappel Montant inchangé après rectificatif du marché (Délibération D-2024-003) : 100 800 € ht

Le conseil municipal délibère favorablement à l'unanimité

D-2024-115 : Installation classée SCEA La Hulotière La Haye-Bellefond

La SCEA de la hulotière a un cheptel de 150 vaches laitières. Ils souhaitent agrandir le cheptel pour monter à 400 vaches laitières. Pour ce faire la surface épandable en hectares sur Soulles est de 15.3 hectares.

Gabriel CATHERINE a consulté le dossier.

Le conseil municipal délibère favorablement à l'unanimité

D-2024-116 : Avenant modificatif à la convention du groupement de commande pour la fourniture d'électricité géré par le SDEM 50

Par délibération du 12 octobre 2023, le SDEM 50 a décidé d'instaurer une participation financière à compter de l'exercice 2024 pour assurer la mission de coordonnateur exercée auparavant à titre gracieux.

La participation financière demandée en fonction du nombre de point de livraison (PDL) a pour objectif de financer un équivalent temps plein dédié à l'exécution de l'ensemble des mission de coordination.

Collectivités	Participation €/PDL/an
Adhérentes au SDEM50	6€/PDL/an (Minimum – plancher de 50 €)
Non adhérentes au SDEM50	10€/PDL/an (Minimum – plancher de 50 €)
Etablissements scolaires et sociaux à vocation unique	Exemption

La commune dispose de 49 PDL.

Le conseil municipal délibère favorablement et autorise M. Le Maire à signer l'avenant n°1 de la convention constitutive du groupement de commande pour la fourniture d'électricité et services associés.

D-2024-117 : PLUI

Le PLUI de l'Agglo Saint-Loise a été adopté le 14 octobre 2024 en conseil communautaire. Celui-ci sera exécutoire après les affichages réglementaires et l'envoi au contrôle de légalité, vers la mi-décembre 2024.

Pour arracher une haie, dorénavant tout pétitionnaire devra déposer une déclaration préalable en mairie avant arrachage.

Toute action contraire au règlement du PLUI est interdite depuis le vote du 14 octobre 2024.

Questions diverses

- La rampe prévue à l'école de Saint-Romphaire peut être réalisée. Portillon
- La remise de médaille de maires honoraires est reportée au 21 novembre 2024 à 18h30. Salle des fêtes du Mesnil-Herman.
- Aménagement bords de Vire : Eaux pluviales rue coquerel, rue François André. A chiffrer pour le budget 2025.
- Modificatif chemin du grouin à Soulles : partie empierrée à ajouter, avis favorable du conseil municipal.
- Changement des candélabres : passage piéton à l'angle de l'épicerie est mal éclairé.
- M. Lebouvier rend compte des suggestions de la commission animation et propose les dates suivantes :
- Pot 20 décembre 2024 à 19h pour les agents communaux - choral école le 13 décembre 2024
 - Vœux du maire 10 janvier 2025 à Gourfaleur
 - Randonnée avec les élus les agents : 21 juin 2025 matinée randonnée et pique-nique
 - 11 novembre 2024 à Gourfaleur : élus pour installer les tables sont les bienvenus.
- Tribune église de Gourfaleur : employés communaux ont installé deux IPE pour sécuriser en cas de surpoids.
- Inauguration de la future mairie fin avril début mai de la mairie.
- Fermeture des mairies déléguées du 15 novembre 2024 au 31 mars 2025
- Prochaine réunion de conseil municipal le 10 décembre 2024

- La séance est levée à 23h33

JAVALET	Claude		LERENARD	Jacky	
LECLER	Fabienne		BOUILLON	Magali	
CATHERINE	Gabriel		ASSELIN	Grégory	
DESHAYES	Catherine	Absente donnant pouvoir à Gabriel CATHERINE	GIRAULT	Natacha	
GOULET	Olivier		MARIE	Romain	absent
LEBOUVIER	Alain		VILLAIN	Laëtitia	Absente donnant pouvoir à Jacky LERENARD
GUIHENEUC	Régine		LEREBOURS	Marie- Astrid	
ENGUERRAND	Roger		LEVEZIEL	Adeline	
BOULLOT	Jean-Louis		ENÉE	Jennifer	
LIENARD	Edwige	Absente	LECOEUR	Benjamin	
BRIARD	Marlène		JAVALET	Aurélie	Absente donnant pouvoir à Jennifer ENEE
GAUTIER	Christelle	Absente donnant pouvoir à Olivier GOULET	HOREL- DELVILLE	Chantal	
COULLERAY	Didier		HERVIEU	Jean-Claude	